MODÈLE 054 | DROITS D'AUTEUR ET EXPLOITATION | CONTRAT

Contrat de produits **dérivés**

Contrat par lequel un artiste concède à une entreprise le droit de reproduire ses créations sur des objets commercialisés, contre une redevance sur les ventes.

À QUOI SERT CE MODÈLE

Il intéresse les plasticiens, illustrateurs et stylistes qui souhaitent voir leurs motifs imprimés sur des tissus, tasses, sacs ou bijoux. Il définit les produits, les quantités, la rémunération et le contrôle de la qualité, et distingue clairement la propriété de l'œuvre de son exploitation commerciale.

AVANT DE REMPLIR

- Exigez un bon à tirer pour chaque produit : la qualité d'impression d'un motif conditionne la réputation de l'artiste.
- Prévoyez un minimum garanti, afin de ne pas dépendre uniquement des ventes réelles, parfois difficiles à vérifier.
- Fixez la fin du contrat et le sort du stock restant, pour éviter la vente prolongée de produits sans redevance.

Les passages entre crochets sont à remplacer par vos informations.

TEXTE DU DOCUMENT

CONTRAT DE PRODUITS DÉRIVÉS

L'artiste : [Nom et prénom], demeurant à [Adresse]

Le fabricant-distributeur : [Raison sociale], [Forme juridique], représenté par [Nom et qualité]

Article 1 – Créations concédées

Les motifs et œuvres suivants, annexés au contrat avec leurs visuels : [Liste].

1. **Produits autorisés :** [Pagnes imprimés, sacs, tasses, cartes, bijoux, objets décoratifs]. Aucun autre produit n'est visé.
2. **Exclusivité :** [Exclusive / non exclusive] pour la catégorie de produits ci-dessus.
3. **Territoire de vente :** [Cameroun / CEMAC / monde] ; ventes en ligne : [Autorisées / non autorisées].
4. **Durée :** [Durée], à compter du [Date].
5. **Redevance :** [Pourcentage] du prix de vente hors taxe, avec un minimum garanti de [Minimum], payable [Fréquence].
6. **Avance :** [Montant éventuel versé à la signature, déductible des redevances].
7. **Validation du produit :** maquette et prototype soumis à l'artiste ; aucune mise en vente sans son bon à tirer écrit.
8. **Contrôle de qualité :** l'artiste peut visiter l'atelier de production et refuser les séries non conformes.
9. **Comptabilité :** relevés trimestriels de production et de vente, vérifiables par l'artiste.
10. **Marque et crédit :** mention « Création de [Nom de l'artiste] » sur l'étiquette ou l'emballage.
11. **Stock à l'échéance :** écoulement possible pendant [Nombre] mois, puis destruction ou rachat.

Cadre légal

Le contrat respecte la loi n° 2000/011 du 19 décembre 2000 relative au droit d'auteur et aux droits voisins.

Dispositions finales

- Contrefaçon : le fabricant signale à l'artiste toute copie de ses motifs et l'autorise à agir
- Assurance responsabilité des produits : [Référence]
- Règlement amiable des désaccords : médiation avant toute action judiciaire
- Élection de domicile : [Adresse de chacune des parties]

Le contrat est établi en deux exemplaires originaux, paraphés sur chaque page, avec les visuels des créations en annexe, afin que le périmètre de la concession reste identifiable en cas de différend.

Fait à [Lieu], le [Date]

L'artiste : [Nom, qualité et signature]

Le fabricant-distributeur : [Nom, qualité et signature]

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Nom et signature

Cachet, le cas échéant